



Décision n° 1 du Collège des Commissaires Sportifs

A la suite de l'interruption de l'ES 8 en raison de la sortie de route du n° 77 et de l'impossibilité pour les 45 concurrents suivants d'effectuer l'ES dans des conditions normales, le Collège décide de leur affecter un temps forfaitaire calculé en fonction de l'écart par rapport au temps scratch réalisé dans l'ES 6.

J. MARAINE

J. CHAPIN

JJ MARCELLIN